



NIORT

I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Niort, capitale française 2013 de la biodiversité



La Ville de Niort a obtenu le titre de « Capitale française 2013 de la biodiversité » décerné par l'association Natureparif. Sa volonté de stopper l'étalement urbain, sa gestion écologique des espaces publics, ses actions pour protéger la biodiversité, pour restaurer les cours d'eau et les zones humides et pour économiser l'eau ont retenu l'attention du jury. Ses projets ont été jugés "originaux et ambitieux".

Direction de la Communication

Contacts presse : Sylvie Méaille, tél. 05 49 78 74 97 ; courriel : sylvie.meaille@mairie-niort.fr

Isabelle Toesca, tél. 05 49 78 74 03 ; courriel : isabelle.toesca@mairie-niort.fr

1. La densification de l'espace urbain

La Ville de Niort a engagé la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU) début 2011. La volonté politique est de stopper l'étalement urbain afin de réduire la destruction des espaces agricoles et naturels. Entre 2002 et 2012, sur le territoire de la ville de Niort, 215 hectares ont été consommés pour des projets résidentiels ou économiques, des équipements ou du bâti agricole, ce qui représente 21,5 ha par an.

Le nouveau PLU, qui entrera en application en juin 2015, définit clairement les limites à l'urbanisation. Des zones à urbaniser (AU) sont transformées en zones non urbanisables. Au total, une quarantaine d'hectares devraient passer en zones agricoles ou en zones naturelles, notamment au sud de la zone d'activités Pierre Mendes-France et dans le secteur des Brizeaux.

Le futur PLU privilégie le renouvellement urbain et la densification des zones déjà urbanisées, comme par exemple dans le quartier de la gare, de part et d'autre de la voie ferrée, et dans le quartier Du-Guesclin-Largeau. Il restreint l'extension urbaine aux zones situées dans la continuité du tissu existant.

Pour la période 2015- 2025, les besoins sont de 70 à 100 hectares à vocation résidentielle et d'environ 90 hectares à vocation économique.

2. La gestion écologique des espaces publics

Zéro pesticide - La Ville de Niort s'est engagée dans une démarche vers le zéro pesticide. Signataire de la charte Terre Saine Poitou-Charentes "votre commune sans pesticide", elle est classée "2 papillons" depuis 2012. Les terrains de sports et les cimetières restent les seuls espaces publics où des pesticides sont encore utilisés.

Espaces verts et naturels - D'abord expérimentée sur certains quartiers, la gestion responsable (ou gestion différenciée) des espaces verts et naturels publics a été généralisée à l'ensemble du territoire de la Ville de Niort au printemps 2011. Parcs, terrains de sports, berges... tous n'ont pas besoin des mêmes soins. L'entretien est donc gradué en fonction de leurs usages et de leurs spécificités. La gestion responsable, combinée à la mise en oeuvre de méthodes plus respectueuses de l'environnement (désherbage thermique, paillage avec

des copeaux de bois...), a permis à la Ville de Niort de réduire sa consommation d'eau et de produits phytosanitaires et d'améliorer la biodiversité.

Voirie - Désherber sans désherbant, c'est le défi que doit relever chaque jour le service de la propreté urbaine. Heureusement, les techniques alternatives aux herbicides et les méthodes pour contrôler la végétation envahissante existent : désherbage thermique, manuel ou à l'aide d'une binette... La priorité est à l'entretien des caniveaux. Le long des murs et au pied des arbres, la Ville de Niort laisse la nature reprendre ses droits.

Cimetières – Dans les cimetières, tous les espaces en attente d'attribution ont été engazonnés. Une expérimentation est menée également sur certaines allées de la partie historique du cimetière ancien de Bellune. Des tests sont en cours pour sélectionner un gazon résistant au piétinement et peu exigeant en entretien. Quant au nouveau cimetière qui va ouvrir au printemps 2014 dans le quartier de Souché, il sera naturel. Ni fleurs artificielles, ni pierre tombale, ni caveau en béton... L'inhumation des cercueils et des urnes en matériaux biodégradables se fera en pleine terre, les concessions seront matérialisées par un pupitre en pierre calcaire locale. La tonte des allées engazonnées et la taille raisonnée des végétaux seront les seuls soins nécessaires.

3. La restauration écologique des cours d'eau

Sur la Sèvre Niortaise, en amont de la partie navigable du fleuve, la Ville de Niort a entrepris de réaménager les ouvrages hydrauliques qui font obstacle à la migration des poissons. Vieux de 30 ans, les clapets des Vieux-Ponts, en centre-ville, ont été entièrement rénovés en 2013. A l'occasion de ces travaux, la passe à anguilles a été complétée par une passe à bassins successifs, configurée pour l'espèce la plus exigeante : l'alose. Ce poisson, de la même famille que le hareng, vit essentiellement dans les eaux froides de l'Atlantique. A l'âge adulte (3 à 6 ans), il remonte les fleuves et les rivières pour frayer. Mais ses capacités de saut sont faibles : pas plus d'une vingtaine de centimètres.

Aux clapets des Vieux-Ponts, l'alose et les autres migrateurs peuvent désormais emprunter un "escalier hydraulique" beaucoup plus facile à franchir. Les cinq bassins successifs qui ont été mis en place divisent la chute d'eau totale du barrage en une série de chutes. De plus, leurs cloisons dissipent l'énergie de la chute et assurent une zone de repos.

Trois autres ouvrages hydrauliques vont être équipés de dispositifs de franchissement : le moulin neuf (anciennes usines Boinot), le moulin de Bessac et le déversoir de Bouzon.

4. L'utilisation raisonnée de la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau fait partie des priorités de la Ville de Niort. Pour l'arrosage des serres municipales, la Ville puise dans un bassin de 1000 m³ alimenté par les eaux de récupération des fontaines, de la patinoire, du bassin du crématorium et des eaux pluviales. Les Jardins de la Brèche (4 hectares) sont arrosés avec l'eau de pluie récupérée par un bassin enterré, d'une capacité de 1300 m³. Pour le fleurissement des espaces verts, l'utilisation des plantes vivaces est privilégiée. La pratique du paillage est généralisée.

5. La protection de la biodiversité

Le nouveau Plan local d'urbanisme intègre la démarche sur la trame verte et bleue afin de permettre aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie : circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer....

Il renforce les protections existantes et en intègre de nouvelles : par exemple l'obligation de conserver les murs en pierres sèches où nichent certains oiseaux.

Il fixe des orientations d'aménagement : par exemple, la réalisation d'une traversée de route protégée pour les mammifères ou les batraciens ou la création d'une haie pour assurer un corridor écologique entre deux réservoirs de biodiversité.

Il limite la constructibilité, afin d'assurer notamment la protection des captages en eau potable ou des zones humides qui ont toutes été inventoriées et cartographiées.

6. La sensibilisation et l'information des citoyens

L'inventaire de la biodiversité, auquel la Ville de Niort a procédé entre 2010 et 2011, a révélé la présence sur son territoire d'une grande diversité d'espèces. Pour permettre aux habitants de mieux connaître la faune et la flore niortaises, mais aussi de mieux les respecter, elle a

mis en place des actions d'éducation à l'environnement en vue d'un développement durable.

Animations grand public - La Ville de Niort propose des sorties et des conférences ouvertes à tous, sur différentes thématiques.

Programme à destination du public scolaire- Des activités, conçues par les deux éco-animateurs de la ville, sont proposées aux élèves de la maternelle au CM2. Elles permettent d'illustrer sous forme d'ateliers de nombreux thèmes abordés en classe telles que la biodiversité, la gestion des déchets ou encore l'énergie. Toutes sont validées par la conseillère « sciences » de l'Inspection académique. Elles sont réalisées au sein de l'établissement scolaire et peuvent être prolongées sur un site extérieur.

7. Le concours « Capitale française de la biodiversité »

Le concours "Capitale française de la biodiversité", organisé par l'association Natureparif, distingue les collectivités locales qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité. En 2012, la Ville de Niort a remporté le prix dans la catégorie des villes moyennes (20 001 à 100 000 habitants). Elle avait été récompensée pour son diagnostic de la biodiversité mené avec des acteurs du territoire, la création de Téciverdi, festival de la diversité biologique et culturelle et la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques, notamment l'aménagement du territoire et la révision du Plan local d'urbanisme.

En 2013, elle a été sacrée "Capitale française de la biodiversité", succédant ainsi à Grande-Synthé (2010), Montpellier (2011) et Lille (2012). Le thème de cette 4^e édition était « L'eau, la ville, la vie ».

Placé sous le haut patronage du ministère de l'Ecologie et du secrétariat exécutif de la Convention sur la diversité biologique, le concours est soutenu par de nombreuses associations et partenaires dont l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie), l'Union nationale de l'apiculture Française (UNAF) et le fond mondial pour la Nature (WWF). Le jury est composé de chercheurs, de naturalistes, d'urbanistes, de praticiens et de spécialistes de la nature en ville.

Direction de la Communication

Contacts presse : Sylvie Méaille, tél. 05 49 78 74 97 ; courriel : sylvie.meaille@mairie-niort.fr
Isabelle Toesca, tél. 05 49 78 74 03 ; courriel : isabelle.toesca@mairie-niort.fr